



Département Admissions et Vie des Campus

DECISION N° 1474/ENAC/DG/2018

Fixant la composition du jury du concours d'admission
dans le cycle de la formation des élèves pilotes de ligne

Le Directeur de l'École nationale de l'Aviation civile,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2017, relatif aux modalités de sélection et de formation des élèves pilotes de ligne, notamment son article 7 ;

DÉCIDE

Article unique

La composition du jury du concours d'admission dans le cycle de formation des élèves pilotes de ligne est fixée, pour l'année 2019, comme suit :

- Président :** Thierry BOUCHEZ, commandant de bord
- Vice-président :** Stéphane VOIVRET, personnel navigant, niveau 6
- Membres du jury :** Fanny BENAÏM, attachée principale d'administration
Didier LABYT, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie
Nadine MATTON, enseignante chercheuse

Fait à Toulouse, le 12 novembre 2018

Le Directeur Général de l'École nationale de l'Aviation civile,

Olivier CHANSOU